

**5 OCTOBRE 2004. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30
avril 2003 portant désignation des membres du Comité consultatif de
l'Incendie**

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile, notamment l'article 9, remplacé par la loi du 16 juillet 1993;

Vu l'arrêté royal du 31 août 1993 portant création du Comité consultatif de l'Incendie, modifié par l'arrêté royal du 6 février 2003;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2003 portant désignation des membres du Comité consultatif de l'Incendie, modifié par l'arrêté ministériel du 6 octobre 2003,

Arrête :

Article 1^{er}. L'article 1^{er}, 1^o, b), alinéa 2, de l'arrêté ministériel du 30 avril 2003 portant désignation des membres du Comité consultatif de l'Incendie est remplacé par l'alinéa suivant :
« M. Mondo Jean-Claude, capitaine-commandant au Service d'incendie de Tournai; ».

Art. 2. Le présent arrêté produit ses effets le 25 mai 2004.

P. DEWAEL